



Messieurs et Mesdames les Parlementaires de l'Hérault

**Mesdames et Messieurs les Parlementaires de l'Hérault, bloquez par votre vote le projet de loi El Khomri, et le recours au 49-3 !**

Messieurs et Mesdames les Parlementaires,

Le projet de Loi Travail, ou Loi El Khomri, vient d'entrer en discussion au Parlement. Depuis plus de deux mois il est combattu par de nombreux citoyens au travers des journées de mobilisations intersyndicales et de la jeunesse. Ces journées ont été nombreuses et particulièrement bien suivies par les salariés, privés d'emplois, jeunes et retraités dans notre Département.

Ce mouvement tire son origine d'une pétition nationale ayant rassemblé plus d'un million de signatures sur internet. Il tire aussi et surtout son origine de la succession de lois anti-sociales et austéritaires (Pacte de responsabilité, CICE, Lois Macron et Rebsamen, pacte ferroviaire...) qui, en plus d'avoir démontré leur incapacité à sortir le pays de la crise et à endiguer la paupérisation de la population, éloignent jour après jour un peu plus le Gouvernement et sa majorité des aspirations populaires. Qu'est devenu l'engagement du Bourget de combattre la Finance ?

C'est la société française : sa jeunesse qui refuse un avenir de précarité, et aussi ses salariés, ses privé-e s d'emploi, ses retraités, etc... qui aujourd'hui expriment leur opposition à la politique gouvernementale et à ce texte rétrograde.

Ce texte met fin à la durée légale du temps de travail, on travaillera plus pour gagner moins, avec la possibilité de travailler 12 h par jour par « simple accord ». Les congés payés ne seront plus obligatoires, le salarié pouvant y renoncer pour de l'argent. Les apprentis pourront travailler 40 h, les patrons auront toute liberté pour décider quand commence la semaine et contourner la majoration du dimanche. C'est par là même une nouvelle attaque contre le temps libre, le temps consacré à la famille, aux loisirs, aux sports et à la culture, à l'engagement dans la vie associative. Les femmes seront particulièrement pénalisées.

Les licenciements seront facilités et préprogrammés dès la signature d'un contrat, les risques encourus par les licenciés abusifs seront réduits. La médecine du travail, les prud'hommes, les institutions représentatives du personnel seront laminés.

Ce texte organise, au nom de la « modernité », le retour au 19<sup>e</sup> siècle. Il veut en finir avec l'existence en France d'une gauche de transformation sociale, qui agit au service des intérêts populaires, pour la réduire à la simple obéissance aux exigences du MEDEF.

Aujourd'hui, à un an des élections présidentielles et législatives de 2017, la menace d'un recours au 49.3 c'est-à-dire à une adoption sans vote, plane sur ce texte de loi. Ce procédé anti-démocratique, déjà utilisé pour faire passer en force une Loi Macron qui n'avait pas de majorité, est la marque d'un profond mépris des aspirations populaires qui s'expriment fortement dans le mouvement social.

Nous sommes à votre disposition pour vous présenter nos propositions d'urgence sociale pour un Code du Travail du XXI<sup>e</sup> siècle, une Sécurité de l'Emploi et de la Formation, le maintien et la conquête de nouveaux droits pour les salariés avec de vrais pouvoirs de décision au sein des entreprises afin de garantir un travail correct pour toutes et tous, le renforcement de la Sécurité Sociale, et la fin de la mainmise du patronat et de la finance sur les politiques publiques. Dans l'immédiat Messieurs et Mesdames les Parlementaires **nous vous demandons à la fois de voter contre cette loi rétrograde, et d'exprimer publiquement votre rejet d'un recours au 49.3**

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ce courrier, veuillez agréer, Messieurs et Mesdames les Parlementaires de l'Hérault, l'assurance de nos salutations distinguées.

La Fédération de l'Hérault du PCF